



Chères consœurs, Chers confrères,

Depuis 2024, le Conseil Régional de l'Ordre des Pédicures-Podologues d'Occitanie a engagé une dynamique de visites confraternelles auprès des professionnels de la région.

Avant toute chose, tous les élus ont été visités en premier lieu. Le code de déontologie s'applique à tous les pédicures-podologues.

Ces visites s'inscrivent dans les missions ordinaires. Elles consistent à établir un dialogue direct et constructif avec les professionnels, sur leur lieu d'exercice. Elles permettent de mieux connaître les conditions d'exercices des consœurs/confrères, d'échanger sur leurs pratiques professionnelles, la qualité des soins, la sécurité du patient et de rappeler, en toute transparence, les règles déontologiques qui encadrent l'exercice de la pédicurie-podologie.

Ces visites confraternelles ne sont ni des inspections, ni des contrôles. Elles ont pour objectif de renforcer le lien entre l'Ordre et les professionnels, en apportant écoute, information et accompagnement. Elles constituent un temps d'échange au cours duquel des points peuvent être abordés librement.

Les visites confraternelles s'inscrivent donc dans une démarche de proximité, de pédagogie et de prévention, au service d'une profession de santé pleinement consciente de ses responsabilités et toujours en pleine évolution de ses compétences professionnelles.

Au nom de tous les élus du CROPP Occitanie, je vous souhaite nos plus sincères remerciements pour vos accueils lors des visites confraternelles.

Bien confraternellement,

Brigitte TARKOWSKI

Présidente

1 Editorial

2 Agenda / Serment professionnel des nouveaux diplômés / Certibiocide : report de l'obligation / Budget prévisionnel 2026

3 Épuisement professionnel : le mal silencieux des soignants

4 Chaine de sterilisation en cabinet de pedicurie-podologie

5 Mouvements du tableau



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES PÉDICURES-PODOLOGUES OCCITANIE

13, impasse de la Flambère, bât B1-RDC
31300 TOULOUSE
Tél. 05 34 51 97 74
contact@occitanie.cropp.fr

Permanences téléphoniques

Lundi

8h > 12h30 - 13h > 17h

Mardi et mercredi

8h > 12h30 - 13h > 16h30

Jeudi et vendredi

8h > 12h30 - 13h > 16h

Directrice de la publication :

Brigitte TARKOWSKI

Rédacteurs : Séverine DA CRUZ,

Cristelle SCHWAB,

Thibaut SAGNES

Tirage : 1370 exemplaires

ISSN : 2647-4670

AGENDA

Conseils Régionaux 2025

Lundi 31 mars
Lundi 16 juin
Lundi 29 septembre
Lundi 15 décembre

Bureaux

Lundi 13 janvier
Lundi 24 février
Lundi 28 avril
Lundi 7 juillet
Lundi 8 septembre
Lundi 13 octobre

Comité Départemental de l'Exercice Coordonné

Jeudi 6 mars (Lot)

Conciliations CROPP

Lundi 10 février
Lundi 7 avril

Convocations

Lundi 31 mars
Lundi 7 juillet
Lundi 8 septembre

Serment Professionnel

Lundi 10 mars
Lundi 8 juillet

Comité Territorial de Santé (Lot)

Vendredi 11 avril
Vendredi 23 mai
Mardi 1^{er} juillet

Conférence des Trésoriers

Jeudi 10 avril
Lundi 12 mai

Comité de Liaison des Institutions Ordinaires

Mardi 24 juin

Visites Confraternelles

Lundi 23 juin
Mardi 24 juin
Jeudi 2 octobre
Vendredi 3 octobre

Chambre Disciplinaire de 1^{re} Instance

Lundi 3 mars
Lundi 26 mai

Protocole d'Accord sur la Sécurité des Professionnels de Santé

Mardi 17 juin (Lot)

Institut de Formation en Pédicurie-Podologie de Toulouse

Mardi 29 avril

Insuffisance Professionnelle

Lundi 5 mai

Unions Régionales des Professionnel de Santé

Jeudi 10 avril

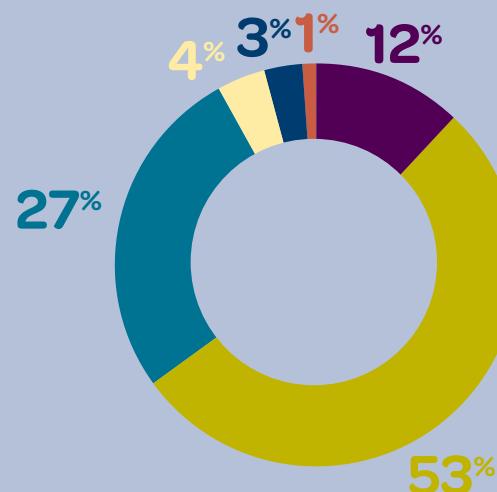
SERMENT PROFESSIONNEL DES NOUVEAUX DIPLOMÉS

Le 8 juillet dernier, les nouveaux diplômés inscrits au Tableau de l'Ordre des pédicures-podologues d'Occitanie ont prêté serment devant deux élues du Conseil régional accompagnés de leurs proches.



Budget prévisionnel 2026

LOYERS ET CHARGES	20 078,00 €
SALAIRS ET CHARGES	81 851,00 €
INDEMNITÉS ET FRAIS DES CONSEILLERS	61 489,00 €
AUTRES CHARGES	3 925,00 €
TIMBRES/TÉLÉPHONE	4 914,00 €
IMPÔTS ET TAXES	4 315,00 €
TOTAL	176 572,00 €



CERTIBIOCIDE : REPORT DE L'OBLIGATION

À la suite des demandes de l'ONPP pour la profession, le cabinet du ministère de la Santé et de l'Accès aux soins confirme le report au 1^{er} juillet 2027 de l'obligation du certificat individuel Biocide.



Deux fiches qualité ont été rédigées par la Démarche Qualité de l'ONPP pour accompagner les professionnels :

- > **Fiche 16 : Produits chimiques en pédicurie-podologie – Comment évaluer les risques ?**
- > **Fiche 17 : Produits chimiques en pédicurie-podologie – Comment maîtriser les risques ?**

Épuisement professionnel : le mal silencieux des soignants

Quelle que soit notre profession de santé, en libéral ou salarié, nous partageons tous la même vocation, celle de soigner, d'accompagner, d'aider. Cependant, derrière cet engagement admirable se cache une réalité bien plus préoccupante, celle de l'épuisement professionnel.

Le secteur de la santé est un pilier essentiel de notre société, garantissant la qualité de vie d'une population.

Qu'en est-il de la population des soignants ?

Ce sont acteurs dévoués à prendre soin des autres mais leur santé est trop souvent reléguée au second plan et parfois, prise en compte que trop tardivement.

Selon une étude datant de mars 2023 (rapport ministériel de Madame Agnès Firmin-le Bodo) 55% des soignants déclarent ressentir une forme d'épuisement émotionnel, moral, physique pouvant conduire à un épuisement professionnel total appelé Burn-out.

La crise du COVID-19 a mis en lumière l'ampleur de ce phénomène, déjà bien enraciné dans le quotidien du secteur hospitalier. La Surcharge de travail, le manque de reconnaissance, les horaires décalés, l'exposition à la souffrance humaine, les conflits éthiques sont propices à une fatigue physique et mentale.

Ce syndrome est aujourd'hui reconnu comme un véritable enjeu de santé publique.

L'OMS définit « *l'épuisement professionnel est un syndrome résultant d'un stress professionnel chronique qui n'a pas été géré avec succès.* » se traduisant par :

- Un épuisement émotionnel intense.
- Une dépersonnalisation ou une distance affective vis-à-vis des patients.
- Une perte de sens et de satisfaction professionnelle.

Ces signes peuvent conduire à des erreurs médicales, des arrêts maladies prolongés voire un arrêt définitif de la profession ou une réorientation professionnelle.

Les causes sont multiples mais peuvent être évitées. Elles ne résultent pas d'une faiblesse individuelle mais bien d'un déséquilibre structurel : pression administrative, contraintes économiques, pénurie de moyens humains et de matériels, autant de facteurs fragilisant. A cela s'ajoutent parfois des tensions hiérarchiques, la culture du silence et un manque d'accompagnement psychologique.

L'épuisement professionnel des soignants est un signal d'alarme et concerne également les pédicures-podologues libéraux. Pour un grand nombre d'entre nous, le déni représente un mécanisme de défense face à l'épuisement. Cette forme de protection mentale permet de continuer à accomplir des tâches quotidiennes au détriment de notre santé. Reconnaître que nous sommes en épuisement professionnel n'est pas une chose simple, cela demande d'accepter notre vulnérabilité, qui peut être perçue comme une faiblesse dans notre environnement. Prendre soin de nous, c'est garantir un système de santé plus humain, plus efficace et plus durable.

« *Un Soignant qui va bien, c'est un soignant qui soigne bien.* » Leitmotiv d'Agnès Firmin Le Bodo.



Et vous ? Quel regard portez-vous aujourd'hui sur votre qualité de vie au travail ?



Chaine de stérilisation en cabinet de pedicurie-podologie

En tant que pédicure-podologue nous sommes quotidiennement exposés à des risques de contamination croisée lié à l'usage d'instrumentations réutilisables en contact direct avec la peau, les ongles parfois le sang.

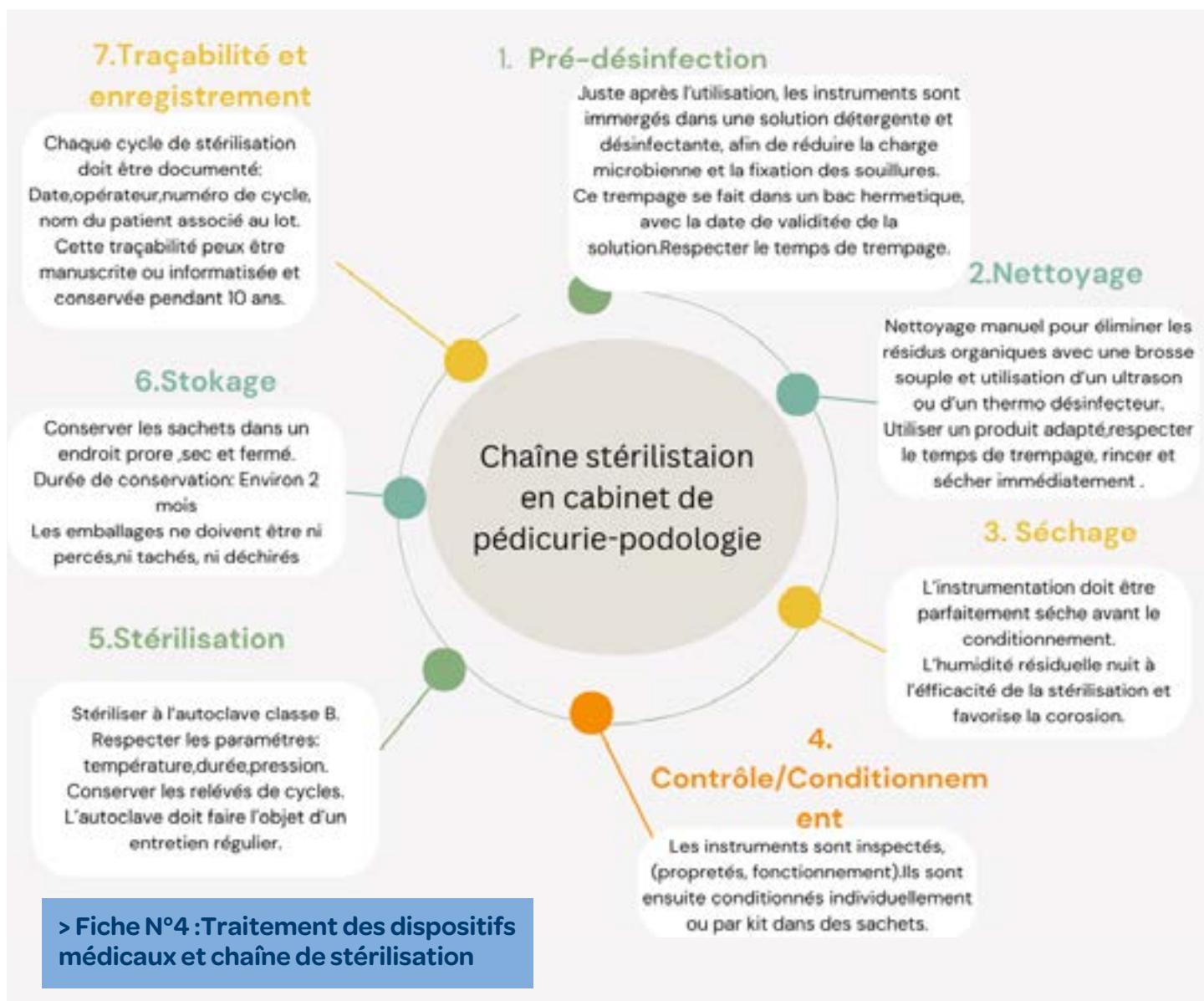
Dans ce contexte la mise en œuvre d'une chaîne de stérilisation rigoureuse n'est pas seulement une obligation réglementaire, c'est un véritable engagement déontologique envers la sécurité de nos patients et la qualité de notre pratique.

Maîtriser les étapes clés du pré-traitement, au conditionnement, en passant par la désinfection, le contrôle et la stérilisation proprement dite, sont indispensables pour prévenir tout risque infectieux.

La chaîne de stérilisation est encadrée par des textes réglementaires précis, notamment le code de la santé publique, les recommandations de l'HAS et les directives de l'ARS.

Le pédicure-podologue est tenu pour responsable de la stérilisation de son matériel. Il doit donc garantir, que chaque instrument stérilisé réponde aux exigences de sécurité sanitaire. Cela implique une parfaite maîtrise des étapes de nettoyage, désinfection, emballage, stérilisation et traçabilité des cycles. En cas de manquement, la responsabilité du praticien peut être engagée pour non-respect des règles déontologiques, voir pénal en cas de dommages avérés pour le patient.

Dans un contexte où la vigilance sanitaire est renforcée, il est essentiel que chaque cabinet s'inscrivent dans une démarche de qualité continue rigoureuse et documenté.



MOUVEMENTS DU TABLEAU du 01/01/2025 au 01/09/2025

Inscriptions

Nom	Prénom	Dép.	Ville	Nom	Prénom	Dép.	Ville
AHISOU	SUZANNE	30	ALES	GOMEZ	LUC	11	S ^T NAZaire d'Aude
ASFAUX	MARTIN	46	RIGNAC	GORIOU	SOLENE	31	MONTRABE
AUGUSTE	LILA	12	CAMJAC	GUILLET	MAXENCE	34	MONTPELLIER
BALESTRE	ELENA	31	TOULOUSE	HUMEZ	ALISSON	31	TOULOUSE
BASSABER	MATTIN	31	PIBRAC	JASSEREAU	LYSA	82	MOLIERES
BERTY	OLIVIA	31	S ^T ORENS DE GAMEVILLE	KLODA	LUCIE	31	TOURNEFEUILLE
BRAM	MICHIELS	30	S ^T QUENTIN LA POTERIE	LAFAIRE	AMELIE	31	TOULOUSE
BRIDAUT	CLEMENTINE	31	TOULOUSE	LOUIS	MYRIAM	66	PERPIGNAN
BRUN	GASPARD	34	MONTPELLIER	MAILLET	MARTINE	31	TOULOUSE
CLERC	LAURINE	9	MERCENAC	MICHIELS	BRAM	30	S ^T QUENTIN LA POTERIE
DEVIN	CANDIE	31	MONTRABE	MOISE	MATEA	30	S ^T HILAIRE DE BRETHMAS
ESPARSEIL	CHLOE	11	CARCASSONNE	SALAS	THEO	82	VERDUN SUR GARONNE
GALITA	KEZIA	31	TOULOUSE	TISALI	JORIS	81	S ^T SULPICE LA POINTE
GAYRAUD	ORIANE	81	RABASTENS	TRAVIA	AURELIE	82	MONTBETON
GIL	ARTHUR	34	BEZIERS	TREHET	JEAN	31	TOULOUSE
				VERGE	DELPHINE	9	LE MAS D'AZIL

Reprise d'activité

Nom	Prénom	Dép.	Ville
CAZES	ELODIE	31	ESTANCARBON
NICOD	ANAEILLE	30	SAUVETERRE
VILLEDIEU	ROBERT	11	SIGEAN

Transferts du CROPP OCCITANIE vers un autre CROPP-CIROPP

Nom	Prénom	Dép.	Ville	Vers
BLAY	APOLLINE	66	THEZA	CROPP AUVERGNE-RHONE-ALPES
BRUNET	THOMAS	66	THEZA	CROPP AUVERGNE-RHONE-ALPES
CONGARD	IRIS	64	PAU	CROPP NOUVELLE-AQUITAINE
GALBARDI	FLORE	65	VIC EN BIGORRE	CROPP NOUVELLE-AQUITAINE
LAMBERT	LAURA	32	CASTERA LECTOUROIS	CROPP NOUVELLE-AQUITAINE
MANRIQUE	ANNA	34	MONTPELLIER	CIROPP PACA-CORSE
MAREC	CAROLINE	66	VILLENEUVE DE LA RAHO	CIROPP BRETAGNE & ST PIERRE ET MIQUELON
SCHUMACHER	FAUSTINE	30	LES MAGES	CIROPP PACA-CORSE
SCHUMACHER	JUSTINE	30		CIROPP PACA-CORSE
VEDRENNE	MANON	31	TOULOUSE	CROPP NOUVELLE-AQUITAINE

Transferts d'un autre CROPP vers le CROPP Occitanie

Nom	Prénom	Dép.	Ville	Depuis
ANDRE BAREILLES	JUSTINE	65	POUZAC	CROPP NOUVELLE-AQUITAINE
BLOUIN	CLÉMENTINE	65	LANNEMEZAN	CROPP PAYS-DE-LOIRE
BRIZOU	MARION	34	FRONTIGNAN	CIROPP PACA-CORSE
BRUNET	THOMAS	66	THEZA	CROPP AUVERGNE-RHONE-ALPES
BURCKEL	CLARA	34	SERIGNAN	CIROPP PACA-CORSE
BURELIER	FLORENT	31	TOULOUSE	CIROPP ILE DE FRANCE & OUTRE MER
GERARD	FANNY	31	MURET	CIROPP PACA-CORSE
LAFORE	AURÉLIE	31	LAGARDE	CIROPP ILE DE FRANCE & OUTRE MER
LERAY	CHLOE	46	LACAPELLE MARIVAL	CROPP NOUVELLE-AQUITAINE
MELIQUE	CAMILLE	66	CLAIRA	CROPP GRNAD EST
NICOLAS	MARGAUX	31	TOULOUSE	CIROPP PACA-CORSE
PARTAUD	CORENTIN	66	PERPIGNAN	CROPP NOUVELLE-AQUITAINE
PASQUEIR PEREZ	ISA	31	GALIE	CROPP NOUVELLE-AQUITAINE
PISAREK	LAURA	31	TOULOUSE	CROPP HAUTS-DE-FRANCE
PRUDHOMME	THOMAS	32	LECTOURE	CROPP NOUVELLE-AQUITAINE
VIGNOLET	CHLOÉ	31	ROQUES	CROPP NORMANDIE

Cessations d'activité

Nom	Prénom	Dép.	Ville	Nom	Prénom	Dép.	Ville	Nom	Prénom	Dép.	Ville
BAILLIEUX	Justine	30	FLAUX	HERISSE AUMONT	Brighte	31	TOULOUSE	RIVIERE	Amélie	66	VINCA
CALMETTE	Véronique	34	MAUREILHAN	LASSORT	Sylvie	66	PERPIGNAN	ROBIN	Nicolas	34	FRONTIGNAN
DURILLON	Catherine	30	NÎMES	MARTINO	Hélène	11	CASTELNAUDARY	SERVANT	Sylvie	30	NÎMES
GIRBES	Catherine	31	MANCIOUX	PONCY ESCARGUEIL	Véronique	66	PERPIGNAN	SOULIE	Dominique	34	SETE